

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **7 mars 2022** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #2 - Michel Rancourt  
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Francine Ross  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron. Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2022
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
  - 5.1 - Dérogation mineure lot # 6 440 856
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 6.2 - Acceptation des dépenses
  - 6.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes
  - 6.4 - Nomination de représentants pour le 9 juin 2022 - Date de la vente d'immeubles
  - 6.5 - Soumission Les Serres Arc-en-Fleurs pour l'année 2022
  - 6.6 - Participation au service en inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
  - 7.2 - Balayage des rues du village
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 8.1 - Schéma de couverture de risques incendie - Plan de mise en oeuvre pour l'année 1
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Avis de motion et dépôt projet Règlement no: 2022-04 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats no: 2005-34
  - 11.2 - Adoption règlement no: 2022-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Milan
  - 11.3 - Avis de motion et dépôt projet Règlement no: 2022-05 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 12 - VARIA

- 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 12.2 - Demande de commandite - Défi OSEntreprendre
- 12.3 - Bons coups
- 12.4 - LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE

UKRAINIEN

13 - CORRESPONDANCE

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Francine Ross et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

### **4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

### **5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de février 2022.

Construction : 1

Rénovation : 1

#### **2022-03 6212 5.1 - Dérogation mineure lot # 6 440 856**

##### **Dérogation mineure lot # 6 440 856**

ATTENDU QUE M. Guillaume Fréchette s'adresse à la municipalité pour réaliser la création de 4 nouveaux lots, afin que chacun de ceux-ci puisse y permettre la construction éventuelle d'une résidence;

ATTENDU QUE parmi les 4 lots créés, le lot 6 476 555 ne respecte pas la largeur de façade minimum de 50 mètres, tels que mentionnés à l'article 6.1 du règlement de lotissement 2005-35 de la municipalité de Milan, mais plutôt une distance de 46,56 mètres;

ATTENDU QUE la superficie minimum exigée de chaque lot sera largement respectée et offrira largement l'espace nécessaire pour l'installation des services de captage d'eau potable et d'installation septique;

ATTENDU QUE la différence de 3,44 mètres pour atteindre la réglementation applicable est considérée comme mineure;

ATTENDU QUE le projet de lotissement n'affectera pas l'homogénéité du secteur;

ATTENDU QUE la situation n'affecte pas le voisinage immédiat;

ATTENDU QUE la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU jugent que cette demande est mineure;

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la dérogation mineure.

ADOPTÉE

## **6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

### **6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 3367 au chèque no. 3394 pour un montant total de 57 195,00\$

Salaires: chèque no. 3114 au chèque no. 3140 pour un montant total de 18 929,07\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 932,72\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 5 173,42\$

ADOPTÉE

### **2022-03 6.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes**

#### **Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes**

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code Municipal il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Milan, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

ATTENDU que tous les immeubles ayant des arrérages de 2020 et tous les immeubles ayant des arrérages de 2021 de plus de 200,00\$ seront en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2022, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par René Turcotte;

Appuyée par Michel Rancourt;

Il est résolu unanimement par les membres présents du conseil,

QU'en vertu de l'article 1023 du Code Municipal, le conseil de la Municipalité de Milan demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 5650 00 1096  
Propriétaire : Yannick Paré  
Numéro de cadastre : 4 501 029  
Taxes municipales et intérêts : 1 350.54\$  
Taxes scolaires et intérêts : 107.93\$  
Total des taxes dues : 1 458.47\$

Numéro de matricule : 5650 03 4549  
Propriétaire : Randy Nadeau  
Numéro de cadastre : 4 501 157  
Taxes municipales et intérêts : 785.91\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$  
Total des taxes dues : 785.91\$

Numéro de matricule : 5650 10 6558  
Propriétaire : Bruno Bernard-Morin, Charles Bernard-Morin, William Bernard-Morin  
Numéro de cadastre : 4 501 120  
Taxes municipales et intérêts : 718.29\$  
Taxes scolaires et intérêts : 80.16\$  
Total des taxes dues : 798.45\$

Numéro de matricule : 5755 80 6285  
Propriétaire : Angel Buzzell  
Numéro de cadastre : 4 501 226  
Taxes municipales et intérêts : 1 129.17\$  
Taxes scolaires et intérêts : 148.73\$  
Total des taxes dues : 1 277.90\$

ADOPTÉE

**2022-03 6214 6.4 - Nomination de représentants pour le 9 juin 2022 - Date de la vente d'immeubles**

IL EST PROPOSÉ par Michel Rancourt et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de nommer et mandater Mme. Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière et M. Jacques Bergeron, maire comme substitut afin de représenter la municipalité de Milan pour la vente pour non-paiement de taxe le 9 juin 2022.

Pour tous les dossiers présentés en vente pour non-paiement de taxes, les représentants doivent enchérir pour le montant des taxes municipales et scolaires incluant aussi tous les frais rattachés à cette vente.

ADOPTÉE

**2022-03 6215 6.5 - Soumission Les Serres Arc-en-Fleurs pour l'année 2022**

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter le prix de Les Serres Arc-en-Fleurs pour 18 jardinières 16", livrées à la mi-juin qui seront installées dans le village au montant de 723,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**2022-03 6216 6.6 - Participation au service en inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit**

Reporté à la séance du 4 avril 2022.

**7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de février 2022.

**2022-03  
6217 7.2 - Balayage des rues du village**

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter le prix des Entreprises Classique pour le balayage des rues de la municipalité de Milan, au montant de 145.00\$/heure + 100.00\$ pour le transport pour l'année 2022.

ADOPTÉE

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**2022-03  
6218 8.1 - Schéma de couverture de risques incendie - Plan de mise en oeuvre pour l'année 1**

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 1

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Milan a pris connaissance du rapport, préparé par le directeur incendie de la municipalité de Nantes, du plan de mise en oeuvre prévu pour l'année 1 du Schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par : Francine Ross

Appuyé par : René Turcotte

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le rapport du plan de mise en oeuvre prévu pour l'année 1 préparé par le service incendie de la Municipalité de Nantes à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2021.

ADOPTÉE

**9 - LOISIRS-TOURISME**

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**2022-03  
6219 11 - LÉGISLATION**

**2022-03  
6220 11.1 - Avis de motion et dépôt projet Règlement no: 2022-04 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats no: 2005-34**

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement no: 2022-04 est donné par Michel Rancourt, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du RÈGLEMENT NO: 2022-04 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO: 2005-34.

ADOPTÉE

**2022-03  
6221 11.2 - Adoption règlement no: 2022-03 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Milan**

ATTENDU QUE sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 février 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 février 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 7 février 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 14 février 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté.

ADOPTÉE

**2022-03  
6222      11.3 - Avis de motion et dépôt projet Règlement no: 2022-05 constituant un comité consultatif d'urbanisme**

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement no: 2022-05 est donné par René Turcotte, que lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du RÈGLEMENT NO: 2022-05 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

ADOPTÉE

**12 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

**12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 avril 2022 à 19h30.

**2022-03  
6223      12.2 - Demande de commandite - Défi OSEntreprendre**

L'organisation du Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants annuellement, de jeunes du primaire jusqu'à l'université avec son volet Scolaire, de nouveaux entrepreneurs avec son volet Création d'entreprises, de parcours inspirants avec son volet Réussite inc. et des modèles d'approvisionnement d'ici avec son volet Faire affaire ensemble. Il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national.

IL EST PROPOSÉ par Louiselle Gazaille Rouillard et résolu à l'unanimité de ne pas accepter de verser une commandite au Défi OSEntreprendre.

ADOPTÉE

**2022-03  
6224      12.3 - Bons coups**

- Activité glissade Comité des loisirs du 5 mars 2022  
- À venir internet haute vitesse

2022-03  
6225

## 12.4 - LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé Que la municipalité de Milan condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

## 13 - CORRESPONDANCE

- Centre des Femmes de la MRC du Granit - Remerciement pour la commandite de la Journée Internationale des droits des femmes 2022
- Éclaireurs du CIUSSSE-CHUS «Voisins solidaires»

## 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire